

# Imposer par la violence la présence d'un cortège raciste et transphobe dans une marche féministe et antifasciste<sup>1</sup>

Note relative aux pratiques policières observées  
lors de la manifestation parisienne  
du 22 novembre 2025

L'observatoire était présent pour observer les pratiques policières lors de la manifestation contre les violences sexistes, sexuelles et de genre. Tout comme lors de la manifestation du 8 mars, la manifestation était séparée en trois cortèges : un cortège central rassemblant les principales organisations féministes, un cortège du collectif “Nous Vivrons” et un cortège du collectif “Nemesis”.



# **DES MANIFESTANT·ES EMPÊCHÉ·ES D'AFFICHER UN SOUTIEN À LA CAUSE FÉMINISTE**

Les pancartes, drapeaux, et signes de soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes n'étaient pas tolérés dans un certain périmètre s'ils n'étaient pas de "Nous vivrons" ou "Némésis". Par exemple, une participante portant une pancarte officielle du collectif "Nous Toutes" s'est vue empêchée de quitter le cortège pour se diriger vers place de la République : on lui a indiqué qu'elle devait jeter sa pancarte pour pouvoir circuler.

De même, deux personnes portant un drapeau "Nous Toutes" ont été écartées par plusieurs agents à plusieurs centaines de mètres, au seul motif qu'elles se trouvaient à proximité du cortège "Nemesis". Il est problématique du point de vue de la liberté de manifester que sur l'itinéraire d'une manifestation déclarée par "Nous Toutes", les drapeaux et pancartes affiliées à l'organisation pour porter des revendications féministes puissent être interdits.



Deux manifestantes avec les drapeaux "Nous Toutes" se font exfiltrer à plusieurs centaines de mètres du parcours de la manifestation car le cortège "Nemesis" était en approche

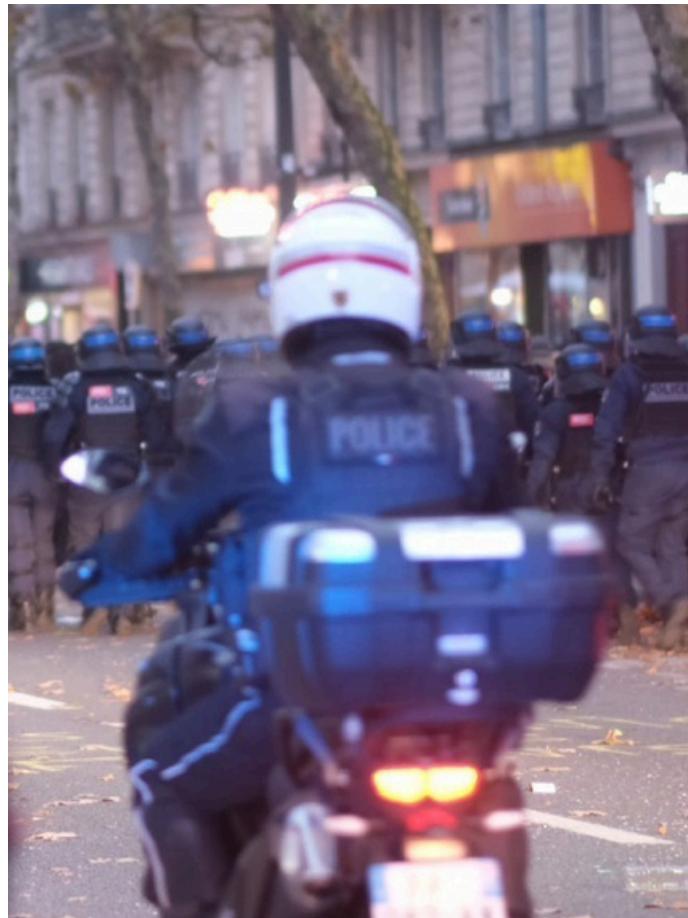


<sup>1</sup> L'appel à manifester publié par les organisatrices de la marche indiquait : « Le 23 novembre [...] nous serons aussi dans la rue pour dénoncer la haine entretenue par la fascisation des discours politiques et médiatiques ».

## **LA BRAV-M, COMME UNE PROVOCATION?**

Comme lors de la manifestation du 8 mars 2025, la préfecture a fait le choix de déployer la BRAV-M. La récurrence de la présence de cette unité dans les manifestations féministes est d'autant plus aberrante que, comme l'a montré notre rapport<sup>2</sup> qui lui est consacré, cette brigade adopte « un style qui puise dans les répertoires de la chasse, du film d'action, du virilisme et de l'intimidation ». Un tel dispositif, pensé pour l'offensive et pour faire peur, est totalement inadapté, fait passer un message désastreux et ne peut qu'aggraver les tensions au lieu de les apaiser.

*Conducteur de la BRAV-M présent lors de la manifestation du 22 novembre 2025*



## **FIN DE MANIFESTATION SOUS CONTRAINTE ET USAGE DE LA FORCE**

Aux alentours de 17 heures, trois heures après le début de la manifestation, alors que le cortège principal avançait dans le calme, les forces de l'ordre ont fait usage de la force sur quelques manifestant·es qui refusaient d'avancer. À partir de ce moment, les agents ont lancé des grenades lacrymogènes, donné des coups de pied, de bouclier et de matraque sur des manifestant·es en fin de cortège à plusieurs reprises. Des faits similaires s'étaient déjà produits lors de la manifestation du 8 mars dernier. Cette fois, le cortège du NPA s'est retrouvé pris en étau et sans issue, coincé entre son véhicule et les agents de police.

Ces derniers ont ensuite poussé les personnes bloquées, ce qui peut entraîner des écrasements, des difficultés à respirer et des chutes dues à la pression exercée sur la foule. La réaction des forces de l'ordre paraît largement disproportionnée : s'il est vrai que des personnes bloquaient l'avancée, il aurait pu être envisagé d'essayer d'engager un dialogue. Les forces de l'ordre ont cependant, une fois encore, choisi la méthode de l'escalade des tensions, en utilisant la violence physique pour dégager la voie.

La fin de la manifestation a contraint les manifestant·es situé·es à l'arrière du cortège à courir pour atteindre Nation, sous la pression d'une ligne policière qui les poursuivait et les menaçait de nouveaux coups ou grenades siels ne se mettaient pas à courir.

2 <https://obs-paris.org/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-BRAV-M-complet-12.04.2023.pdf>

Cette situation suscite inévitablement la peur chez les personnes poursuivies par des agents courant vers elles, casqués et matraques en main. De plus, ceci tend à conditionner la participation à la manifestation à la jouissance d'une bonne condition physique, contraignant les personnes vulnérables à tenir au même titre que les autres sous la pression des forces de l'ordre et le rythme de course qu'elles dictent au cortège. Intentionnellement ou non, ce type de pratique, aux effets dissuasifs indiscutables, porte gravement atteinte à la liberté de manifester et tend à en priver complètement certains publics.

## **DES CODES Hooligans REPRIS PAR LA POLICE**



Des policiers cagoulés exhibant une banderole retournée des manifestant·es  
(source image : Blast)

Une photographie de groupe, réalisée par des policiers avant d'être découverte par des militant·es et des journalistes,<sup>3</sup> montre les membres de la onzième compagnie d'intervention poser fièrement, tous cagoulés, devant une banderole retournée, prise quelques heures plus tôt à un groupe de manifestant·es. La pratique consistant à exhiber, après l'affrontement, un objet retourné porteur des symboles de l'adversaire, s'est d'abord développée chez les groupes hooligans.

Mais elle est désormais courante chez les groupes fascistes et antifascistes qui en viennent au combat physique. Or, la banderole retournée derrière laquelle posent fièrement les agents porte pour inscriptions : « ANTIFA FÉMINISTES contre la transphobie et le racisme ». Par cette mise en scène, les policiers semblent envisager leur mission comme une guerre de territoire entre des bandes rivales. Surtout, ils s'identifient clairement en opposition au message affiché sur la banderole, abandonnant ainsi la neutralité supposée du maintien de l'ordre pour adopter une posture de camp.

3 « Quand la police nationale exhibe fièrement une banderole féministe à l'envers », Blast, 28 novembre 2025.

## **LA BRAV-M, COMME UNE PROVOCATION?**

L'attitude de ces agents inquiète d'autant plus qu'elle peut entrer en résonance avec les orientations de certaines décisions stratégiques prises par les autorités. En cas de risques d'affrontements entre deux groupes qui souhaitent manifester au même endroit, la politique habituelle de la préfecture de Police consiste à interdire, totalement ou partiellement, le rassemblement secondaire<sup>4</sup>. L'interdiction des manifestations, de plus en plus courante<sup>5</sup>, pose en tant que telle de sérieuses questions au regard des libertés fondamentales (surtout lorsque les mesures d'interdiction sont totales). Mais notons ici que la préfecture de Police, pourtant si enclue à prendre des mesures liberticides (que nous ne cessons par ailleurs de dénoncer), applique à Némésis de bien plus favorables standards. C'est donc par un choix délibéré, et non par simple application de la pratique habituelle, que pour la deuxième fois, l'autorité policière a imposé, par la force, la présence d'un groupuscule d'extrême droite dans une marche dont les mots d'ordre étaient pourtant clairement et radicalement opposés à ce positionnement politique.<sup>6</sup>

Violenter des manifestant·es féministes pour les forcer à accepter la présence, dans leur manifestation, d'un cortège d'extrême droite : la préfecture de Police voudrait-elle faire passer un message politique ?

4 Par exemple, en juillet dernier, un arrêté d'interdiction partielle (consistant à imposer un itinéraire alternatif) était signé par le préfet de Police contre une manifestation dont il jugeait que sa « correspondance à la fois géographique et temporel (sic) » avec un autre rassemblement « fait craindre des confrontations entre militants antagonistes ».

5 Cour des comptes, Les Forces mobiles. Exercices 2017 et suivants, observations définitives, 2024, p.13.

6 Outre le propos cité dans la note n°1, l'appel dénonçait « un contexte d'explosion de l'antisémitisme, de l'islamophobie et de toutes les formes de racisme, ainsi que de la transphobie » et déclarait : « Nous rappellerons que l'extrême-droite en particulier représente une menace immédiate pour les femmes, les personnes minorisées et les enfants ».

# L'Observatoire Parisien des Libertés Publiques

Créé en 2019, l'observatoire parisien des libertés publiques est un collectif indépendant créé à l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme (Fédération de Paris) et du Syndicat des avocats de France (Paris). Il se fixe comme objectifs de documenter les pratiques policières, les procédures administratives et judiciaires, et d'informer de leurs droits les personnes concernées par ces pratiques.

Des observatrices et observateurs sont présent·es sur les lieux où s'exercent ces pratiques et recueillent des témoignages. Des rapports et analyses sont rendus publics afin de sensibiliser les citoyen·nes, les acteur·ices de la justice et les pouvoirs publics et d'alimenter le débat public.

## Pour nous contacter



@obsparisien



@ObsParisien

[contact@obs-paris.org](mailto:contact@obs-paris.org)

<https://obs-paris.org>